

Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Remboursement de frais de mission : participation d'une conseillère municipale à l'assemblée générale de l'association Ville et Métiers d'Art

N° 004.09.2024

Rapporteur :
Martine MARECHAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 20 septembre 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 16
- Nombre de pouvoirs : 8
- Votants pouvoirs compris : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE

Absents excusés

Marielle GARONZI a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jérôme GARCIA a donné procuration à Annie VEAUTE
Thierry FREDE a donné procuration à François LUCENA
Valérie MAUGARD a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER
Olivier PICARD a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Thierry CLAVEL
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240930-004092024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024
Affichage : 30/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

La commune est adhérente à l'association Ville et Métiers d'Art pour laquelle deux représentantes du conseil municipal ont été désignées lors du conseil municipal du 23 mai 2020, à savoir mesdames Martine MARECHAL et Catherine FEVRIER.

L'assemblée générale de l'association se déroulera à Moulins les 26 et 27 septembre 2024. Madame Catherine FEVRIER représentera la commune et sera présente à cette manifestation le jeudi 26 septembre.

Conformément aux articles L. 2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le remboursement des frais exposés dans le cadre de cette mission doit être approuvé en conseil municipal.

Les frais de séjour qui comprennent l'hébergement et la restauration s'effectueront sur la base du montant forfaitaire prévu par la réglementation et les dépenses de transport sur la présentation d'un état de frais.

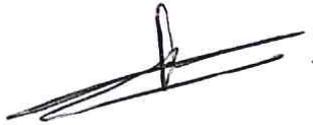
Madame Catherine FEVRIER ne prend pas part au vote.

Sur proposition de madame Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser le remboursement des frais engagés par madame Catherine FEVRIER pour assister à l'assemblée générale de Ville et Métiers d'Art.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 30 septembre 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240930-004092024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024
Affichage : 30/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation